

REUNION DU 03 MAI 2011

Le trois Mai deux Mil Onze à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, M CHENNEVIERE, M HUARD, M VICTOR, M SOULARD, M. LEMUNIER, Mme JOURDAN, Mme AUBRY, Mme MAHERAULT Mme MAUPAS, M VALLEE.

ABSENTS EXCUSES : M. FERREY (1 pouvoir), M RENARD

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Michel VALLEE

Subvention Lionel Terray pour le centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe financièrement au fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement par le biais d'une subvention versée au Centre de Pleine Nature Lionel Terray.

Après en avoir délibéré il est donc décidé pour l'année 2011, de subventionner à concurrence de 9 000 € pour le fonctionnement de ce centre.

Le versement sera fractionné en fonction de l'activité

Régie camping car

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le trésorier de Thury-Harcourt ;

Considérant qu'il convient d'instituer une régie de recette pour encaisser le produit des jetons pour l'aire de camping-car

Article 1. Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : jetons pour l'aire de camping-car d'un montant de 2 € par jeton.

Article 2. Cette régie est installée à la Mairie de Clécy.

Article 3. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur (ou de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver) est fixé à 100 euros.

Article 4. Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées (ou la totalité des recettes encaissées) au moins tous les 6 mois et lors de sa sortie de fonction.

Article 5. Le régisseur sera désigné par le Conseil sur avis conforme du comptable.

Article 6. Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 7. Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 8. Le maire et le trésorier principal de Thury-Harcourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création de la régie de recette pour percevoir le produit des ventes de jeton pour l'aire de camping-car et désigne Madame Christine de LAVENNE comme régisseur titulaire et Madame Claire CAILLY comme régisseur suppléante.

Appel d'offres Gendarmerie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse des offres de PACT CALVADOS, suite à la consultation en procédure adaptée concernant la réfection des logements de la Gendarmerie.

Il en ressort ci-après le tableau récapitulatif du montant vérifié des offres des entreprises, considérées, MIEUX DISANTES :

LOT	ENTREPRISES PRESENTIES	Entreprise mieux disantes
LOT 3b Menuiserie PVC	Sté B'PLAST	29 533,16 €
LOT 4 Couverture	DEGRENE	19 201,42 €
LOT 5 Plomberie	LEGRAND SERVICES	2 426,50 €
LOT 6 Electricité VMC	PIERRON SARL	39 798,82 €
LOT 7 Revêtement de sol	RENOV HABITAT	6 112,32 €
LOT 9 Carrelage	Ent SCHMITT	26 749,58 €
LOT 9b Désamiantage	Ent SCHMITT	14 440,25 €
TOTAUX T.T.C		138 262,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant des travaux et autorise le Maire à signer les actes d'engagement.

Cérémonies du 8 Mai:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Cérémonies du 8 Mai se dérouleront à Clécy à partir de 10h15, messe à 11h00 et ensuite dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts avec les enfants des écoles de Clécy. Un vin d'honneur sera servi au foyer à l'issue de la cérémonie.

Points et propositions sur les travaux

- Ruisseau de la Porte : Travaux en cours
- Chemin de la Lande+pluvial à Rochetaillis : Travaux terminés
- Chemin des Ferey : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise HELLOUIN pour la réfection du Chemin des Ferey pour un montant de 6 868,50 € H.T (. Le Conseil Municipal accepte le montant des travaux.
- Via ferrata : Monsieur le Maire présente les grandes lignes d'un projet de la Société PRISME qu'il a reçu le jour même. Ce projet sera détaillé lors de la réunion de Juin.
Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de commencer les démarches d'autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre.
- Dossier DETR: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions DETR 2011 ont été refusées car les travaux ne rentaient pas dans le cadre. Il propose dès à présent les travaux de voirie 2012. Le Conseil Municipal accepte les devis de maîtrise d'œuvre et relevé topo pour le Chemin des Percy et parking près du Pont du Vey

Questions diverses

↳ Téléphonie: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location des téléphones de la Mairie est arrivé à échéance. Une comparaison est faite entre la location et l'achat à savoir :

- Location trimestrielle de 394 € sur 5 ans soit 7 880 €
- Achat : 2 985,17 T.T.C plus maintenance annuelle de 261,95 soit sur 5 ans 4 294,77

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat des téléphones et autorise le Maire à signer le bon de commande.

↳ Fête de la Saint Pierre : Une réunion de préparation est prévue le 27 Mai 2011 à 18h00 avec les présidents et vice présidents des associations.

↳ Repas des anciens : Le repas des anciens est fixé le 2 Octobre 2011 à la salle socioculturelle.

↳ Office de tourisme : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un appel téléphonique reçu ce jour à 18h00 l'informant que l'Office de Tourisme sera fermé tout le week-end. Le Conseil Municipal s'oppose à cette décision et demande à l'unanimité à Monsieur BAR d'exiger une ouverture normale le week-end du 8 Mai.

La séance a été close à 22h15